

Transformer l'exercice libéral de l'infirmière : l'enjeu des négociations conventionnelles

Publié le 01/02/2007

Paris, le jeudi 1er février 2007 – Bien que des tentatives de rapprochement entre le front syndical infirmier composé de la Fédération nationale des infirmiers (FNI) de l'Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux (ONSIL) et du Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIL) d'une part et Convergence Infirmière d'autre part aient pu être observées ces dernières semaines, l'intersyndicale a manifesté ce 30 janvier sa volonté de conserver une certaine distance à l'égard de Convergence. Ses nouvelles propositions adoptées en marge d'une nouvelle rencontre avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) ce 30 janvier n'émanaient en effet que de la FNI, de l'ONSIL et du SNIL, sans que Convergence n'ait pu y imprimer sa différence.

Installation libérale sans expérience préalable ?

Les critiques de Convergence qui n'avaient eu de cesse de reprocher à ses rivaux syndicaux la modestie et l'imprécision de leurs revendications présentées à l'occasion de l'ouverture des négociations conventionnelles le 9 janvier dernier semblent avoir été entendues. Les deux nouveaux documents adoptés par l'Intersyndicale se manifestent en effet par une surenchère d'exigences et de propositions concrètes. Ainsi dans un premier rapport qui concerne la démographie, après avoir rappelé que la densité moyenne des infirmières libérales est selon l'UNCAM de 85 pour 100 000 habitants, la FNI, l'ONSIL et la SNIL soulignent l'importance de disposer de chiffres plus détaillés pour dresser un véritable panorama des pénuries actuelles et à venir. L'intersyndicale remarque ainsi qu' « *un recensement le plus exact possible des effectifs serait de nature à favoriser les possibilités d'anticipation des décideurs. L'identification précise et formelle des infirmières remplaçantes par les Caisses d'assurance maladie réclamée par la profession depuis des années permettrait d'avancer en ce sens* ». Une même revendication est formulée en ce qui concerne les cabinets infirmiers ; la FNI, l'ONSIL et le SNIL estiment qu'une étude sur la structuration de ces cabinets devrait être « *diligentée au plus vite* ». Mais l'intersyndicale ne se contente pas d'exiger qu'un véritable constat soit dressé, elle formule également des propositions concrètes concernant l'installation des infirmières libérales, qui selon les trois organisations, ne devrait plus être assortie de l'obligation de faire valoir une « *expérience préalable* ». Cette disposition devrait être remplacée par « *une formation obligatoire aux spécificités de l'exercice libéral sous convention avant installation* » estime l'intersyndicale.

Consultation infirmière et DSI

Un second volet de cette plateforme de revendications s'atèle à des sujets particulièrement attendus au sein de la profession : telle la création d'une véritable consultation infirmière. Partageant sur ce point dans une grande part la position de Convergence, l'intersyndicale se prononce en faveur d'une consultation infirmière qui pourrait répondre aux mêmes modalités que la mission de surveillance des personnes atteintes de maladies chroniques que les infirmières exercent déjà face à certaines pathologies. Ainsi dans le cadre d'un élargissement de pratiques déjà en vigueur, la consultation infirmière pourrait s'intéresser selon la FNI, l'ONSIL et le SNIIL à des domaines tels que « *la réduction de la iatrogénie médicamenteuse* », « *la surveillance et le traitement de la douleur* » et « *la surveillance et le suivi des patients diabétiques ou atteints de pathologies chroniques* ». Non seulement cette « *consultation* » répondrait au souci des infirmières de voir reconnue leur place centrale au cœur du système de soins de ville, mais elle constituerait également une solution efficace pour résoudre la complexité de la « *Démarche de soins infirmiers* » (DSI). Créé en 2002, la DSI, qui peut être prescrite par un médecin à un patient en situation de dépendance, s'est en effet caractérisée par une lourdeur administrative souvent rebutante. En lieu et place des divers formulaires que doivent remplir médecin et infirmière pour la mise en place d'une telle démarche, les trois syndicats préconisent : « *la tenue d'un dossier de soins infirmiers (...) et de s'en tenir à un unique formulaire (...) que pourrait constituer le résumé* ».

Une nomenclature « pénalisante »

Si les revendications concernant la consultation infirmière et la DSI semblent rejoindre les aspirations de Convergence, les divergences entre ce syndicat et les trois organisations se manifestent face à la question de l'Hospitalisation à domicile (HAD). Quand Convergence prône la création « *d'entreprises libérales de proximité* », la FNI, l'ONSIL et le SNIIL se contentent dans ce domaine de demander une simplification des structures existantes qui n'ont de cesse de se concurrencer. Enfin, face à une nomenclature générale « *pénalisante* » et qui « *qui ne permet pas de répondre aux priorités de Santé publique* », l'intersyndicale prône entre autres de « *différencier les actes isolés des actes en série* », de créer « *une majoration journalière spécifique aux soins palliatifs* » ainsi qu'une « *majoration applicable à l'ensemble des actes infirmiers réalisés chez les enfants de moins de dix ans* ».

A.H.